

L O I

N° L/94/001 /CTRN

RATIFIANT ET PROMULGUANT L'ACCORD
DE CREDIT SIGNE LE 12 JUILLET 1993
ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET
LE FONDS SAOUDIEN DE DEVELOPPEMENT -

LE CONSEIL TRANSITOIRE DE REDRESSEMENT NATIONAL,

VU la Loi Fondamentale notamment en ses Articles 92, 93, 94
et 95 ; après en avoir délibéré, adopte ;

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la
teneur suit :

ARTICLE 1er/- Est ratifié et promulgué l'Accord de Crédit
de 70.000.000 de Ryals Saoudiens signé à Ryadh le 22 Muharran,
1.414 A.H. correspondant au 12 Juillet 1993, entre la Répu-
blique de Guinée et le Fonds Saoudien de Développement, pour
la construction de la Route Sérédou-N'Zérékoré.

ARTICLE 2/- La présente Loi sera enregistrée, publiée au
Journal Officiel de la République et exécutée comme Loi de
l'Etat./-

CONAKRY, le 19 Janvier 1994



- LANSANA CONTE -